



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-01-2026 /

Dossier complet le : 16-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011342/KK P

1 Intitulé du projet

Parking Photovoltaïque P2 Terra Botanica

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TERRA BOTANICA

Raison sociale

TERRA BOTANICA

N° SIRET

93864153700023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Touboulc

Prénom(s)

Damien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un parc de stationnement extérieur pour véhicules légers destiné aux visiteurs du parc Terra Botanica. Tout comme le parking existant, le nouveau parking sera constitué de voies de circulation en enrobés, de places de stationnement enherbées et d'espaces verts. On distingue le parking P1 4 bis qui correspond à l'aménagement des places de stationnement sur une bande sud non utilisée actuellement (entre 2 bandes existantes) et l'aménagement du parking P2 à l'ouest, en partie sur une zone déjà artificialisée et utilisée comme parking. L'aménagement du parking P2 sera accompagné de l'installation de générateurs photovoltaïques sur ombrières, en couverture du nouveau parc de stationnement. L'intégration des modules photovoltaïques se fera sur la structure des ombrières dédiées. Les ombrières ne sont en aucun cas considérées comme des installations au sol. Les travaux prévus nécessitent la mise en place d'un local technique, mesurant 6 m x 3 m, soit 18 m².

4.2 Objectifs du projet

Objectifs du parking : La fonction principale du parking est de stationner les visiteurs de manière optimisée, sécurisée, tant dans le nombre de place par mètre carré que par la facilité / rapidité de stationnement. Dans un second temps, ce parking se veut thématique et se doit donc de plonger le visiteur dès son entrée dans un univers thématique. C'est pourquoi nous souhaitons densifier les massifs paysagers et intégrer les ombrières au cœur du végétal. Les ombrières contribueront également à l'autoconsommation d'électricité du site. Objectifs de l'ombrière photovoltaïque sur le parking : - Mise en conformité avec la loi d'Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable (APER) qui impose la solarisation (PV) des parkings de plus de 10 000 m² ; Contribution aux objectifs du décret tertiaire ; Sécurisation de l'approvisionnement (figer sur le long terme le coût d'une partie de l'électricité consommée par le Parc) ; Amélioration du confort pour les visiteurs : Ombrage, protection et service de recharge pour les visiteurs ; Réaliser des économies pérennes, prévisibles et de long terme ; Conserver les capacités d'investissement du Parc sur son cœur de métier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux du projet debuteront par une phase de terrassement de l'assiette afin d'obtenir une emprise exploitable. L'emprise etant d'ores et deja partiellement terrasee, cette phase concernera principalement son tiers Nord. Ce terrassement sera suivi de la phase de realisation des fondations et des tranches de raccordement necessaires aux ombrieres photovoltaiques. Suite a la realisation des fondations, debutera la phase d'amenagement des voiries et des places de stationnement. Ces amenagements seront du meme type que les parkings existants avec des voiries en enrobes et des places de stationnement permeables. Une fois les amenagements de surface acheves, la structure des ombrieres sera installee, puis les panneaux photovoltaiques poses dessus. Les ombrieres seront separees de plusieurs metres l'une de l'autre et disposeront d'un jour d'environ 2 metres en leur partie mediane.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc de stationnement cree devrait disposer de 700 places de stationnement a minima et ameliorera grandement les conditions d'accès au parc Terra Botanica. Sa frequentation previsionnelle est estimee a 122 jours par an. Les ombrieres photovoltaiques produiront de l'energie decarbonee tout en abritant les visiteurs des intemperies ou du soleil en ete. Elles seront soumises a des operations de maintenance preventive realisees a l'aide de nacelles telescopiques et de thermographees une fois par an. Ces operations seront completees par des operations de maintenance corrective le cas echeant. Chaque intervention sera precedee d'une mise en securite des voies et des peignes de stationnement proches.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis a l'obtention d'un Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de chaussée: 8 287m ² Places de stationnement permeables: 15 182m ² Cheminement piéton: 581 m ² Bassin de rétention (non étanche)+noues (pentes incluses): 711 m ² Espaces verts (hors bassin de rétention & noues):8 058m ² Surface Totale Projet:32 819 m ²	(32 819, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " " Lat. : ° ° ° " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLUI) zone AU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Etude d'impact de 2007 dans le cadre du projet de creation du parc d'une surface globale de 51 ha, avec 5,7 ha de parking et acces visiteurs.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le territoire de l'agglomération angevine
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de zone humide connue que ce soit à l'échelle du SDAGE ("prelocalisation des zones humides de Loire-Bretagne"), à l'échelle du SAGE Mayenne ("zones humides probable de Mayenne") et à l'échelle du PLUi. Sur la carte nationale de prelocalisation des zones humides (2023), le projet est sur une zone à faible probabilité. Il n'y a pas de cours d'eau à proximité immédiate du projet. La
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de site Basias ni Basol répertorié.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A 750 metres de la ZSC "Basses vallees angevines et prairies de la Baumette" (FR5210115). Cette zone couvre pres de 9200 ha et se situe aux portes d'Angers et se caracterise par de grandes plaines inondables centrees sur la Mayenne, la Sarthe et le Loir.
D'un site classé ?	☐	☒	L'etang Saint Nicolas et partie de ses rives" est a 2 km au sud du projet, separee par la ville d'Angers

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le reseau de drains, canalisations et noues sur le parking ne concernent que les eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas excedentaire en materiaux. Pas ou peu de matiere seront acheminees sur le site car le terrain est deja a niveau et sert deja en partie a du stationnement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas deficitaire en materiaux puisque l'objectif est de reutiliser au maximum des materiaux dans des projets connexes.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pres de la moitié du projet est située sur une zone déjà artificialisée (1,52 ha) dont 0,2 ha seront remis en espaces verts. L'autre partie du projet (1,76 ha) s'implante au niveau de fourrés denses sur près de 0,6 et 0,2 ha sur une friche herbacée haute ponctuée d'arbustes favorables à certains oiseaux et reptiles. Le site est actuellement entouré par des zones déjà aménagées et ne crée pas de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé en contexte urbain, entouré de zones urbanisées. Les milieux et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette" sont caractéristiques des milieux humides. Ces milieux ne se retrouvent pas sur le site du projet ou aucune zone humide n'est attendue. Les espèces Natura 2000 ne sont pas susceptibles d'utiliser le site pour accomplir tout ou
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entraînera la consommation de 0,85 ha de friche herbacée et arbustive. Historiquement la zone correspondait aux espaces enherbés de l'aérodrome d'Avrillé, qui a été classée en 1993. Des fouilles archéologiques ont été menées sur ce secteur y compris sur le site du projet en 2006, où plus de 10 % de la surface a été impactée. Entre 2010-2011, la zone a été en
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun élément mentionné sur ou à proximité du projet (source : Georisques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Uniquement aléa moyen au retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les eaux du ruissellement du parking seront collectées et filtrées par un système de noues. Il n'y a pas de risque sanitaire particulier d'identifier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le P2 est utilise 122 jours par an avec une moyenne de 500 vehicules / jour d'utilisation, ce sont 61 000 vehicules qui circuleront chaque annee sur ce parking dont les heures d'utilisation pourraient fluctuer entre 10h30 et 02h maximum. Fonctionnement du stationnement : P1 rempli en premier vers 10h00 et le parking P2 utilise en complement surtout en milieu de journee. La capacite du P2 servira en haute saison est de maniere
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux entraineront des nuisances sonores temporaires et limitees. Il n'y a pas ou peu de travaux de terrassement. La frequentation du parking n'entraine pas d'augmentation significative de l'ambiance sonore (P2)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'habitation la plus proche est situee a 130 metres, ce qui induit des impacts reduits sur le voisinage compte-tenu de cette distance. Il n'est pas attendu un depassement des seuils admissibles en phase d'exploitation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive particuliere n'est attendue.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les vibrations en phase travaux, notamment lors de la phase de terrassement, resteront temporaires et limitees.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en place de tubes LED en sous-face des ombrières assurant ainsi un éclairage uniforme de 20 lux sur les places de stationnement et un cône de diffusion réduit. Les lumieres seront de couleur jaune-orangee et
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Mise en place de tubes LED en sous-face des ombrières assurant ainsi un éclairage uniforme de 20 lux sur les places de stationnement et un cône de diffusion réduit. Les lumieres seront de couleur jaune-orangee et
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dus aux engins en phase chantier resteront limites et temporaires. Le parking en tant que tel n'engendrera pas de rejets dans l'air dans sa phase d'exploitation. Les emissions issues des vehicules stationnant sur le parking sont des emissions induites.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas d'enjeu paysager particulier sur la zone projet ni de patrimoine architectural culturel à proximité. Il n'y a pas de patrimoine archéologique particulier, considérant que des fouilles ont été menées en 2006.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone du projet n'accueille aucune activité humaine particulière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Analyse des avis MRAe dans un rayon de 1,5 km autour du projet, sur les communes d'Angers et Avrillé entre 2022-2025 : pas de projet sur ce secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Preservation des zones maintenues en espace vert, en particulier la grande zone au sud. - Balisage des zones peripheriques et des zones espaces verts conservees (a l'aide de piquet + corde peinte ou chainette ou barrieres) - Adaptation du planning travaux : defrichement / suppression de la vegetation entre le 15 aout et 30 octobre ou entre le 1er mars et 31 avril puis poursuite des travaux en continuite. - Adaptation de l'eclairage : bande spectrale Jaune (575-585 nm) ou Orange (585-605 nm) ; angle de diffusion reduit, cone de 70° par rapport a la vertical; utilisation d'un abat-jour total pour eviter la diffusion de la lumiere... - Limitation des pollutions accidentelles : Stationnement des engins sur zones specifiques dediees, kit antipollution, etc. - Suivi du chantier par un ecologue : reunion de sensibilisation au demarrage, suivi hebdomadaire

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de parking s'implante sur une zone en partie déjà artificialisée, en continuité de l'urbanisation existante et dans une zone enclavée, sans enjeu environnemental particulier. Les surfaces impactées restent limitées et les mesures prévues dans le cadre du projet permettront de limiter les impacts du projet sur l'environnement. Terra Botanica dispose d'une équipe d'une vingtaine de paysagistes, spécialistes et experts de leur métier, qui veillent à la cohérence du végétal avec la biodiversité et qui sont très engagés dans la préservation de la faune et la flore. Terra Botanica mène des actions concrètes comme le 0 phyto depuis l'ouverture du parc ou encore le fauchage tardif ou le mois sans tonte. Nos veilles régulières avec les Bulletins de Santé du Végétal et nos partenariats avec Vegepolys Valley & Polleniz nous permettent d'être

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TOUBOULIC

Prénom Damien

Qualité du signataire Directeur

À Angers

Fait le 05-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)